

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **COMM-D-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Sylvain HUBERT**  [**sylvain.hubert@ec.europa.eu**](mailto:sylvain.hubert@ec.europa.eu)  **+32 2 29 85690**  **1**  **2ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale de la communication (DG COMM) est le service de communication institutionnelle placé sous la responsabilité du président de la Commission européenne. Nous promouvons et soutenons les priorités politiques de la Commission et contribuons à rapprocher l’Europe de ses citoyens.

La direction D « Ressources » aide la direction générale à atteindre pleinement et efficacement ses objectifs en utilisant les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources budgétaires et financières, de contrôle interne, d’infrastructures, de sûreté, de santé et de sécurité, d’informatique et de gestion des documents pour les représentations de la Commission européenne et pour le siège à Bruxelles.

Au sein de la direction des ressources de la DG COMM, l’unité COMM.D.2 « Conseils juridiques, sécurité et gestion des documents » assure, entre autres tâches, un soutien en matière d’infrastructures aux représentations de la Commission européenne dans les États membres, y compris la mise en œuvre de l'EMAS. L’unité coopère étroitement avec la DG Ressources humaines et sécurité de la Commission et avec les services compétents du Parlement européen chargés de la gestion immobilière des Bureaux de Liaison du Parlement européen dans les États membres.

En tant que membre d’une équipe chargée des infrastructures des représentations de la Commission européenne dans les États membres, nous recherchons un expert national pour soutenir les Représentations dans le domaine de la gestion logistique et environnementale, notamment la mise en œuvre de l'EMAS. Sous la supervision d’un fonctionnaire, l’expert national sélectionné exécutera toute une série de tâches et sera appelé à:

• assurer la mise en œuvre de l'EMAS dans les Maisons de l'Europe, en liaison avec l'équipe de coordination EMAS, le Parlement européen et les personnes de contact dans les Représentations ; le cadre juridique est constitué par le règlement EMAS III 2009/1221 ou ses versions ultérieures, les décisions de la Commission C(2013)7708, le manuel de gestion EMAS, les procédures internes EMAS et la documentation interne ;

• coordonner et rendre compte des initiatives vertes dans les Représentations, ainsi que de la mise en œuvre du système de gestion EMAS et des performances environnementales au niveau des sites ;

• coordonner la contribution des Représentations à la production des principaux documents du système de gestion de l'entreprise, tels que le plan de gestion annuel EMAS de la Commission, le registre des non-conformités et la déclaration environnementale.

Le candidat retenu devra démontrer:

• Capacité d’analyse et de résolution de problèmes- identifier et mettre en œuvre des solutions.

• Capacité de rédaction et de présentation.

• Capacité à produire des résultats dans des délais serrés.

• Être très fiable, doté d’un sens des responsabilités très élevé, avoir un sens de la confidentialité et de l’éthique, en particulier dans le cadre des dossiers immobiliers et horizontaux.

• Faire preuve d’esprit de service, de flexibilité et d’esprit d’équipe.

• Avoir la capacité de collaborer avec les autres institutions et les services de la Commission impliqués dans les projets.

• Avoir de bonnes capacités de communication, tant à l’oral qu’à l’écrit, en anglais et idéalement également en français.

La connaissance des marchés publics constituerait un avantage.

Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou négocier au nom de la Commission.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : idéalement, économie, architecture, ingénierie ou gestion immobilière et connaissance de la gestion environnementale, notamment du système de management environnemental et d'audit (EMAS). La certification de la gestion de projet ou la réussite d’une expérience reconnue en matière de gestion de projet constituera un atout.

Expérience professionnelle

Le candidat devra avoir une expérience de plus de 2 ans dans le domaine de la gestion immobilière et/ou environnementale.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L’anglais et le français étant tous deux des langues de travail, de très bonnes compétences rédactionnelles et orales sont requises dans l’une d’entre elles; Une connaissance suffisante de l’autre langue de l’UE et la connaissance de toute autre langue de l’UE constitueront un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B1@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B1@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)